MERFY à la Une

N° 7 - MAI 2011

Sommaire

Un budget 2011 porteur d'avenir !
Syndicat des eaux de Merfy-Chenay
p. 2

Fusion des communautés de communes
Loi sur l'eau
p. 3

Rester chez soi
p. 4

Repas des aînés
Accueil des nouveaux habitants
Assemblée générale de la Bonne humeur
Quelques règles de bonne conduite
p. 5

Remise de la 1ère Fleur
La 21ème brocante
p. 6

La chasse aux œufs
Du nouveau au Centre Culturel et Sportif du Massif
Info de dernière minute
Agenda 2011
p. 7

Merfy au début du siècle dernier
p. 8

Le mot du Maire

Merfiennes, Merfiens, Chers Amis,

Vous avez entre les mains la dernière version de « **Merfy à la Une** ».

Vous y trouverez, comme à l'habitude, des informations sur la vie de notre village mais aussi une présentation allégée du budget, les nouveaux tarifs de l'eau, des conseils pour un « mieux vivre ensemble »…

Le 2 avril, nous avons vécu un grand moment de la vie locale : Merfy a su se montrer à la hauteur de la distinction qui lui a été attribuée. La remise de la Première Fleur a récompensé plusieurs années d'efforts et la manifestation organisée à cette occasion en a été le parfait écho.

Concernant la fusion des Communautés de Communes et la possible intégration dans l'agglomération de Reims Métropole telle que vous avez pu la découvrir dans la presse locale, je tiens à souligner que nous souhaitons garder notre ruralité et réaffirmer notre volonté de construire une inter-communalité qui ait une cohérence de bassin de vie. Nous ne voulons pas voir diviser un ensemble de 13 communes, il s'agit d'un projet sur lequel nous travaillons depuis bientôt 3 ans et pour lequel notre préoccupation première est la qualité de vie et les services que vous êtes en mesure d'attendre. Avec le soutien de mon Conseil Municipal et avec vous tous, unis et solidaires, sans clivages ni préjugés d'aucune sorte, je compte mener jusqu'au bout ce combat.

Bien à vous tous,

Éric VERDEBOUT

Un budget 2011 porteur d'avenir !

Le vote du budget constitue l'acte majeur de la vie municipale. C'est en effet ce document annuel qui liste les choix en matière de travaux et fixe les règles de la gestion communale en termes de personnel, d'attribution de subventions, des tarifs communaux et de levée de l'impôt.
Le premier acte s'est déroulé lors du conseil municipal du 13 mars au cours duquel ont été approuvés à l'unanimité les différents comptes administratifs et ont été votés les comptes de gestion relatifs à l'exercice 2010. Les résultats définitifs sont résumés ci-dessous :

Compte administratif	Dépenses	Recettes	**Excédent**
Section de fonctionnement	250 021,54 €	340 630,13 €	**90 608,59** €
Section d'investissement	203 656,82 €	237 528,27 €	**33 871,45** €

Au cours du conseil municipal suivant qui s'est réuni le 18 avril, vos élus ont suivi la proposition faite par la commission chargée des finances et voté une hausse de 2,7 % applicable aux taxes locales avant d'adopter le budget primitif de 2011. Ce budget s'élève à 889 595 €, répartis entre 278 163 € pour les dépenses d'investissement et 611 432 € pour les dépenses de fonctionnement.
Pour rappel, la section « dépenses de fonctionnement » se rapporte à tout ce qui permet au personnel, aux services et aux équipements de fonctionner. Elle intègre les salaires et charges sociales des agents municipaux et élus, l'activité des services et équipements municipaux au quotidien : espaces publics, éclairage des rues, chauffage des bâtiments, entretiens divers... Quant à la section « investissement », elle correspond à des dépenses plus lourdes au titre des grands projets d'équipements qui engagent l'avenir de la commune. Elles sont principalement liées aux travaux, constructions et acquisitions de biens et au remboursement du capital des emprunts.

Les principaux investissements en 2011 **(coûts estimatifs)** :
- Réalisation du chemin du lavoir (128 000 €),
- Electrification de la rue du Midi (7 000 €),
- Travaux de réfection de la toiture de l'église (50 000 €, prévue sur 2011-2012),
- Travaux à réaliser au logement communal 4 rue du Midi avant sa vente (17 000 €),
- Réfection de voirie (5 000 €),
- Achats de matériels et logiciels informatiques (2 300 €),
- Frais d'études travaux Grande Rue (5 000 €).

Deux mots d'ordre ont par ailleurs orienté le travail de la commission : **« Prudence et développement »**.
La prudence, parce que les dépenses de fonctionnement augmentent régulièrement tous les ans alors que les dotations de fonctionnement de l'État, tout comme les subventions de la région et du département, ont plutôt tendance à diminuer. La commune poursuit donc ses efforts dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, afin de dégager de l'autofinancement qui pourra assurer des investissements structurant pour les années futures. Un grand projet qui nous et vous tient à cœur sera la rénovation de la traverse de notre village (Grande Rue, Rue de Chenay et Route de Macô) dont le début de l'étude a été programmée pour cette année. Grâce à notre rigueur, notre faible endettement et à notre capacité d'autofinancement, nous pourrons mener à bien ce projet pluriannuel. Il embellira notre village et sera un atout pour promouvoir un cadre de vie encore plus agréable qui nous permettra de continuer à dire qu'il fait **« bon vivre à Merfy »**.

Jean-Jacques LOHMANN

Syndicat des eaux de Merfy-Chenay

Vote du budget 2011 - Prix de l'eau

Après l'approbation des comptes de 2010, votés à l'unanimité par les membres du syndicat, il a été procédé au vote du prix de l'eau, non assainie, au mètre cube, à compter du 1er mai 2011.
En tenant compte de la revalorisation des taxes d'assainissement votée par la Communauté des Communes du Massif, le prix de l'eau assainie se décompose comme suit :

	Merfy	**Chenay**
Fonctionnement	1,2700 €	1,2700 €
Redevance pour pollution d'origine domestique (CVP)	0,3990 €	0,3192 €
Redevance prélèvement (BSN)	0,1100 €	0,1100 €
Total	**1,7790 €**	**1,6992 €**

Le prix du m³ d'eau facturé sera donc de 1,7790 € pour Merfy et de 1,6992 € pour Chenay.
Après avoir délibéré, les membres ont également voté à l'unanimité le budget 2011.
Ce prix, qui vous paraît peut-être élevé, se justifie par les nombreux investissements à réaliser ces prochaines années (travaux chemin du lavoir et étude pour le remplacement des piquages en plomb à Merfy, sécurisation de la station de pompage...).

Gérald BRISY

Fusion des communautés de communes

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 a défini la procédure d'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale. Ce texte a pour but de supprimer la superposition des structures et syndicats dans un cadre de rationalisation mais ne doit en aucun cas être à l'origine de divisions. Elle confie au préfet la responsabilité de proposer un projet de carte intercommunale, soumis ensuite à l'avis express des communes et communautés de communes. Il faut noter que le calendrier retenu pour mener à bien cette réorganisation et enlever la décision est extrêmement court.
Le représentant de l'État a exposé cette nouvelle carte le 22 avril dernier à la presse. La proposition du nouveau schéma intercommunal prévoit l'intégration de quinze communes supplémentaires dans l'agglomération de Reims Métropole dont celles de Saint-Thierry, Chenay et Merfy. Dans la circulaire ministérielle sur la réforme des collectivités territoriales, il est spécifié que des études et des chiffres devaient nous être fournis au préalable. Or, au moment de la communication de ce nouveau schéma, nous élus locaux n'étions pas informés de ce redécoupage et n'avions aucun élément entre nos mains. Aucune étude d'incidence fiscale ni de listing de compétences n'existe à ce jour.
Cette réorganisation ne correspond absolument pas à nos attentes, que ce soit au niveau du conseil municipal qui s'est exprimé favorablement et à l'unanimité l'année dernière pour un rapprochement des 4 communautés de communes voisines ou que ce soit celui de la communauté des communes du Massif. Ce découpage imposé ne répond pas à nos espérances en termes de cohérence de bassin de vie et de structure de coopération intercommunale. Les communautés des « 2 Coteaux » (Courcy, Hermonville et Thil), de la « Petite Montagne » (Cauroy-lès-Hermonville, Cormicy, Pouillon et Villers-Franqueux), de la « Colline » (Berméricourt, Brimont et Loivre) ainsi que la nôtre, dite du « Massif », ont réfléchi et travaillé par anticipation sur ce mouvement important pour notre avenir depuis juillet 2008. Nous avons ainsi répertorié les compétences que nous voulons intégrer dans notre future intercommunalité et vu les modalités fiscales qui en découlent.

Nous avons planifié des réunions dans le but de vous tenir informés des stratégies qui se profilent et qui feront notre avenir.
Nous avons un mois pour travailler sur ce projet et vous présenter, en réunion publique, le projet chiffré du préfet et celui sur lequel nous travaillons depuis 3 ans.

Éric VERDEBOUT

Loi sur l'eau - l'assainissement non collectif - SPANC

▶ *Qu'est-ce que l'assainissement non collectif ?*

Appelé aussi assainissement autonome, il désigne tout dispositif individuel de traitement des eaux domestiques. Les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau de collecte des eaux usées (égouts) doivent traiter sur place leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.
Depuis septembre 2009, le cadre législatif concernant l'assainissement non collectif a évolué. Les dispositions introduites le 30 décembre 2006 par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques ont conduit à adapter les textes publiés en 1996. Le dispositif réglementaire est désormais fixé avec la publication au Journal Officiel de 3 arrêtés : l'un relatif aux prescriptions techniques, le second sur les missions de contrôle des communes via le SPANC et le dernier sur l'agrément des personnes réalisant les vidanges et la prise en charge des matières extraites des installations.
Certains équipements d'assainissement non collectif défectueux ou mal entretenus peuvent être à l'origine de problèmes sanitaires et environnementaux. Pour pallier ces problèmes, la loi sur l'eau a confié aux communes la mission de contrôle. Elles l'accomplissent dans le cadre d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) qu'elles ont l'obligation de créer.

▶ *Quels sont les effluents rejetés par une habitation ?*

Il existe deux types d'eaux usées domestiques :
- les eaux grises : lavabos, cuisine, lave-linge, douche, etc.
- les eaux vannes : eaux des toilettes.

A savoir : Les eaux pluviales de toitures ou les eaux de ruissellement ne doivent jamais être rejetées dans la filière d'assainissement autonome. Elles seront donc collectées vers des réseaux d'eaux pluviales ou infiltrées directement dans le sol.

▶ *Pourquoi traiter ces eaux usées ?*

Ces eaux usées sont très polluées et peuvent engendrer des nuisances environnementales et des risques sanitaires. Les eaux vannes sont à elles seules responsables de 60 % de la pollution à traiter. L'assainissement élimine ces risques et permet de sauvegarder la qualité du milieu naturel.

▶ *Qu'est-ce qu'un SPANC ?*

Le Service public d'assainissement non collectif, créé par les collectivités (communes ou communauté des communes), est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif des particuliers. Si vous faites construire, le SPANC émet un avis sur votre projet d'assainissement et réalise le contrôle avant le remblaiement. Pour une habitation existante, le SPANC réalise un contrôle et donne le diagnostic qui permet de savoir si votre installation est bien en accord avec la loi. A défaut, vous devrez faire les travaux et ceux-ci seront à votre charge. Dans les deux cas, vous serez dans l'obligation de payer une redevance pour ces contrôles. Le SPANC vérifiera ensuite l'état et l'entretien de votre installation tous les 4 à 8 ans.

En résumé, l'ensemble des installations devra avoir été contrôlé avant l'échéance fixée à la fin 2012. Enfin, la loi impose à compter du 1er janvier 2013 à tout vendeur de bien de justifier du bon fonctionnement de son installation.

Jean-Jacques LOHMANN

Rester chez soi

C'est le vœu de tout à chacun… Tout particulièrement des personnes âgées qui sont attachées à leurs souvenirs et qui n'aiment pas changer leurs habitudes. Quand il devient difficile d'accomplir seul certains gestes de la vie quotidienne, une aide est indispensable.

Les aides à domicile ou ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Ce sigle a été abandonné dans les statuts pour permettre aussi son développement en milieu urbain. L'ADMR a pour mission première de permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles. L'organisation repose sur plus de 3 200 associations locales implantées dans toute la France.

Les associations du mouvement développent des services d'aide et de soins à domicile (ménage, repassage, garde d'enfants, petit jardinage, accompagnement transport…). Elle est organisée en associations locales autonomes qui interviennent sur un territoire déterminé (pour Merfy c'est l'association d'Hermonville).

L'ensemble des associations adhère aux Fédérations Départementales qui jouent un rôle de soutien logistique et de représentativité auprès des collectivités locales ou des organismes sociaux. Les Fédérations départementales sont regroupées au sein d'une Union Nationale.

Principes d'action

Les actions développées par les associations adhérentes reposent sur les principes suivants :

1. une action de proximité, décentralisée, adaptée aux besoins et aux attentes des personnes,
2. une action qui s'appuie sur de petites équipes de bénévoles issues de la population locale,
3. une démarche professionnelle qui permet d'offrir des services de qualité et de créer de vrais emplois.

L'écoute, la relation de proximité, l'esprit d'équipe ainsi que la convivialité donnent à cette entreprise sociale sa dimension humaine.

Dans chaque association, les bénévoles et les salariés œuvrent au quotidien pour apporter les services qui répondent aux besoins.

L'ADMR est une association agréée. Un suivi rigoureux des prestations et l'engagement de chaque association dans la démarche de certification selon la norme NF « services aux personnes » garantissent le meilleur des services.

Les services ADMR demandent de plus en plus de compétences pour offrir aux personnes aidées la qualité, la tranquillité et la sécurité qu'elles attendent.

Elle propose l'intervention à domicile de professionnels dont le métier est à la fois d'aider les personnes à retrouver une plus grande autonomie tout en leur assurant de bonnes conditions de vie et de sécurité, en fonction de leur handicap.

Ces tâches sont toujours accomplies dans le respect de la personne avec laquelle ces professionnels développent une relation sociale forte. Ils la soutiennent psychologiquement et favorisent ses liens avec son entourage afin qu'elle ne soit pas isolée.

A chaque type d'intervention correspond un personnel avec une qualification spécifique qui allie capacités relationnelles et techniques.

Agent à domicile

Il réalise et aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives simples. Il intervient essentiellement auprès des personnes en capacité d'exercer un contrôle et un suivi des tâches quotidiennes.

Il réalise les travaux courants d'entretien de la maison.

Employé(e) à domicile

Il assiste et soulage les personnes qui ne peuvent plus faire seules les actes ordinaires de la vie courante (entretien du linge, ménage, rangement, courses, préparation des repas). Il accompagne la personne âgée au quotidien (sorties et loisirs, assistance administrative, maintien de l'autonomie et du relationnel).

L'employé à domicile peut intervenir aussi auprès des enfants. Il assure le travail lié à leur présence (hygiène et confort, prise des repas, déplacements, activités de loisirs, accompagnement des devoirs…).

Auxiliaire de vie sociale

Il concourt au maintien à domicile d'une personne en situation de dépendance en l'aidant dans les actes essentiels de la vie (aide à la toilette, aide à l'alimentation, aide à la réalisation des courses, aide aux repas, travaux ménagers), mais aussi dans les activités de la vie sociale et relationnelle.

Il participe à l'évaluation de la situation et adapte son intervention en conséquence. Il coordonne son action avec l'ensemble des autres acteurs. Les lieux d'intervention habituels sont le domicile, les lieux d'accueil de la petite enfance, et les lieux de vie pour personnes âgées ou handicapées (non médicalisés).

Il existe d'autres métiers plus spécialisés dans le cadre des ADMR, dont voici la liste : auxiliaire de puériculture, aide médico-psychologique, aide soignante, technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale, éducateur (trice) de jeunes enfants, infirmier(ère) coordinateur(trice).

Ces prestations peuvent être financées par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) dans le cadre d'un « plan d'aide ». Son montant dépend à la fois du niveau d'autonomie et des ressources de la personne. Si l'APA ne peut être obtenue, d'autres financements sont possibles par les caisses de retraite.

Quoi qu'il en soit, 50 % des sommes payées par les personnes sont directement déductibles des impôts.

Les bénévoles ADMR vous conseillent et vous accompagnent dans toutes vos démarches. Faites confiance ! L'ADMR est une association agréée. Sa démarche qualité vous garantit le meilleur des services.

Bénévoles du CCAS et correspondantes de l'ADMR

- Francine COLLET, 17 chemin des Solacières 51220 Merfy, tél 03 26 03 14 79
- Marie-Renée LALOUA, 7 route de Maco 51220 Merfy, tél 03 26 03 02 05

La téléassistance « Présence Verte » sera le sujet dont nous parlerons dans la prochaine édition de Merfy à la Une.

LES BÉNÉVOLES DE MERFY

Repas des aînés

Le 6 février, Monsieur le Maire et les membres du CCAS ont accueilli les aînés à la salle des fêtes pour le repas annuel. Depuis 2009, le thème du repas a pour point de départ un peintre et sa région. En 2009, Monet et la Normandie, en 2010 Gauguin et les îles Marquises. Cette année, la décoration de la salle et le menu nous ont emmenés en Provence, la région dont de nombreux peintres se sont inspirés (Cézanne, Van Gogh, Matisse, Picasso..). Pour passer plus agréablement cette journée, le comité des fêtes a offert aux convives un spectacle de magie fort apprécié. A l'année prochaine, à la découverte d'un nouveau peintre et d'une nouvelle région !

Christiane BARRAULT

Accueil des nouveaux habitants

Il y a quelques semaines, le maire, en présence des élus, de la secrétaire de mairie, des pompiers et des présidents d'associations, a reçu les nouveaux habitants et leur a présenté les différentes structures du village et de la communauté de communes : la crèche, les écoles, les sapeurs-pompiers et les différentes associations. Lors du pot de bienvenue, le maire a remis aux jeunes de la commune leur première carte d'électeur.

Gérard BRISY

Assemblée générale de la Bonne Humeur

Le jeudi 17 février 2011 a eu lieu l'Assemblée Générale du club de la « Bonne Humeur » de Merfy.
Accueil des participants, 39 adhérents du club étaient présents. Quelques personnalités nous avaient fait l'honneur de leur présence : le député Arnaud Robinet, le maire de Merfy Eric Verdebout et le président des Loups Blancs Robert Clément.
L'ouverture de l'AG est faite par Monique Dorgueille, présidente en titre, qui nous lit le rapport moral et nous soumet l'approbation de l'AG 2010. Viennent ensuite les différents rapports : activités, financier et vérificateur aux comptes, tous approuvés par l'assemblée.
Nous procédons ensuite aux élections et nous passons aux questions diverses. Monsieur le député nous parle de la finalisation du projet Multimédia concernant l'informatique, nous assurant de son aide parlementaire.
Les goûters anniversaires sont reconduits pour 2011, le système plaisant à tout le monde. En effet, le troisième jeudi du mois, nous nous retrouvons pour jouer aux cartes, jeux de société, marcher ou simplement discuter.
En projet de nouvelles activités : art floral, informatique, voyage du club pour 2012.
Inscription de 10 nouveaux adhérents.
Après la clôture de l'AG et le verre de l'amitié, un repas convivial nous réunissait, animé dans l'après-midi par les chants des petits de la Maternelle. Ceux-ci nous avaient confectionné de jolis masques de Loups Blancs pour symboliser notre association de secteur.

Le secrétaire, D. LHOEST

Quelques règles de bonne conduite

- Pour un cadre de vie plus agréable et afin de ne pas gêner le passage des piétons et des poussettes, il est conseillé de sortir ses poubelles le plus tard possible et de les rentrer le plus tôt possible, après la collecte.
- Pensez à tailler vos arbres et vos haies afin de ne pas gêner vos voisins ou le passage sur la voie publique.
- Respectez la propreté de la voirie : tenez les chiens en laisse et ramassez leurs déjections. Il est aussi demandé aux propriétaires de chiens d'être attentifs aux aboiements intempestifs et répétitifs de leur animal afin que la tranquillité du voisinage ne soit pas perturbée.
- La voirie et les chemins appartiennent à la commune, le stationnement autorisé n'est pas réservé aux riverains qui sont sur leurs abords, tenez-en compte.
- La loi règlemente les jours et heures de tonte et interdit de faire du feu, ne l'oubliez pas.

Faites preuve de civilité et respectez vos voisins !

Remise de la 1ère Fleur

Samedi 2 avril, ce fut le « bouquet final » avec une météo idéale…

C'est dans une salle métamorphosée pour l'occasion que s'est déroulée la remise de la 1ère Fleur par le Comité Départemental du Tourisme, à Merfy.

Le thème choisi était celui du jardin avec un décor fait de mousse naturelle, fleurs printanières, objets et outils anciens, le tout agrémenté d'un goûter champêtre : pâtisseries « maison », friandises…

Chaque bénévole de la commission Fleurissement a donné de son temps, de son énergie pour rendre cet après-midi le plus agréable possible et recevoir dignement cette récompense.

En préambule de cette cérémonie, l'assemblée réunie a pu visionner un superbe diaporama réalisé par Alain Dorgueille, retraçant tout le travail réalisé par l'équipe depuis un an. Puis les interventions de M. Le Maire, Mme Isabelle Mérat responsable de la commission fleurissement, M. Eric Kariger conseiller général, Mme d'Hooge conseillère générale, M. Arnaud Robinet député, M. Yves Detraigne sénateur, M. José Miguel membre du CDT, se sont succédées.

Et pour finir, la toute 1ère Fleur a été symboliquement collée sur l'un des 4 panneaux installés aux entrées du village, avec l'aide des enfants de l'école maternelle, acteurs eux aussi du fleurissement.

Ce prix, nous le devons aux employés communaux avec qui nous travaillons en étroite collaboration et qui ont eu fort à faire avec la canicule de l'été dernier, mais aussi aux habitants, trop peu nombreux, qui fleurissent leurs façades et fenêtres chaque année.

Notre objectif est de conserver cette 1ère Fleur, reconnaissance départementale, régionale et même nationale, en améliorant ce qui est déjà en place et en réalisant de nouveaux projets, toujours dans le respect du développement durable.

Un grand merci à tous ceux qui participent à cette aventure, toujours disponibles, motivés et de bonne humeur et qui, dans quelques jours, seront à pied d'œuvre pour les plantations d'été.

Isabelle MERAT

La 21ème brocante

La régisseuse et le trésorier au cours de la visite des exposants.

Le soleil s'était idéalement invité ce dimanche 20 mars à la 21ème brocante organisée par le Comité des Fêtes. Les exposants étaient arrivés bien avant le lever du jour afin d'étaler leurs marchandises sans être bousculés.

Des bibelots ternis par les années, des livres aux pages jaunies, des vêtements et des jouets, du mobilier d'un autre âge, des objets rares : les greniers et les placards s'étaient encore bien vidés pour remplir les stands !

Les deux buvettes du comité ont bénéficié d'une affluence considérable : autour des boissons fraîches ou chaudes, la convivialité était au rendez-vous.

Une foule dense a flâné le long des rues et quelles que soient les affaires négociées, chalands et promeneurs semblaient se montrer très satisfaits de leur journée.

Le succès de cette manifestation est une juste récompense pour les organisateurs et les bénévoles qui se sont donnés sans compter dans une excellente ambiance.

COMITÉ DES FÊTES

La chasse aux œufs

De nombreux enfants du village accompagnés de leurs parents ont participé à la traditionnelle « chasse aux œufs » organisée par le Comité des Fêtes en ce lundi de Pâques ensoleillé.
A peine le président Maxime Parruitte avait-il déclaré la chasse ouverte, que la petite troupe s'est élancée à la recherche des œufs laissés au passage de la cloche. Chacun a pu trouver au bord du chemin de quoi remplir généreusement son panier ou son petit sac.
Arrivés à la Place des Nochets, les participants avaient pour mission de retrouver l'œuf à leur nom en échange duquel on leur remit une jolie assiette garnie de délicieuses friandises.
Cet événement ludique et gourmand a permis aux petits et aux grands de partager ensemble un bon moment.
Avant de quitter les lieux, les parents ont vivement remercié les membres du Comité des Fêtes pour leur dévouement et la parfaite organisation de la manifestation.

COMITÉ DES FÊTES

Du nouveau au Centre Culturel et Sportif du Massif

Deux activités ont récemment vu le jour au Centre : le full contact et le yoga. Michaël Guccione, champion d'Europe et Intercontinental de full contact, vient chaque jeudi de 18h à 20h entraîner une dizaine de jeunes et d'adultes.
Quant à Aurélia Martin, habitante de Merfy, elle animera les cours de yoga tous les mardis de 18h à 19h30.
Les professeurs de guitare et de batterie organiseront une audition avec leurs élèves le **samedi 25 juin** dans la salle polyvalente du Centre. Seront également présents les professeurs de synthétiseur, de saxophone et d'éveil musical qui débuteront ces nouvelles activités à la rentrée.
En ce qui concerne le gala de danse chorégraphié par Jessy Bourgeois, il aura lieu le **mardi 28 juin à la salle du Chemin Vert à Reims**.

Émilie COINEAU

Inscriptions toute l'année.

Renseignements et inscriptions pour le Centre Culturel et Sportif du Massif de Saint-Thierry auprès d'Émilie Coineau :
2 Chaussée Ste Anne
51220 SAINT-THIERRY
Tél. 03 26 40 14 92 (l'après-midi)
cultureetsportdumassif@orange.fr

INFO DE DERNIÈRE MINUTE

M. Gilles Barbier, géomètre du Centre des impôts fonciers de Reims, procédera à la mise à jour du plan cadastral de la Commune entre le 6 et le 17 juin 2011. Il passera à cette occasion chez différents propriétaires pour constater les constructions nouvelles, les additions de construction et les démolitions éventuelles. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.

Agenda 2011

- **Jeudi 2 juin** Randonnée du Comité des Fêtes
- **Mardi 21 juin** Fête de la musique
- **Mercredi 13 juillet** Retraite aux flambeaux et feu d'artifice
- **Jeudi 14 juillet**
  - 12 h - Inauguration de la rue du Docteur de Montrémy
  - 14 h - Après-midi récréatif au Centre Culturel

Merfy au début du siècle dernier

Complémentaires Santé d'AXA

–20%

de réduction pour les familles et

2 MOIS OFFERTS !*

Alain CHABERT
votre Agent Général - intermédiaire en opération de banque
Assurances Placements Banque
173, avenue Jean-Jaurès - 51062 **REIMS**
Tél. 03 26 89 03 16
agence.alainchabert@axa.fr
n°orias 07 013 681
**voir conditions à l'agence*

réinventons/notre métier

Commune de Merfy - Directeur de Publication : Eric Verdebout
Comité de Rédaction : Isabelle Mérat, Christiane Barrault, Jean-Jacques Lohmann, Gérald Brisy, Gilles Rousseau
Mai 2011 - Réalisation et Impression : Farman Communication 03 26 04 75 24